

Un Contrat de bassin pour la Vingeanne

Conscient de la nécessité d'avoir une cohérence dans la gestion de l'eau, le syndicat mixte d'aménagement de la Vingeanne, la communauté de communes du Val de Vingeanne et la communauté de communes Auberive Vingeanne Montsaigeonnais ont impulsé en mai 2010 avec le concours de l'Agence de l'eau une démarche de **contrat de bassin à l'échelle du bassin versant de la Vingeanne**. L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs a été chargé de coordonner sa mise en œuvre

L'année 2011 a permis l'émergence de ce contrat, avec l'élaboration d'un **état des lieux de la rivière et de son bassin versant** qui a été validé par le Comité d'Agrément de l'Agence de l'Eau le 24 juin. Cette étude a fait ressortir la nécessité de mettre en œuvre plusieurs types d'actions :

- Des actions de **restauration et de protection** de la qualité de la ressource en eau,
- Des actions d'**amélioration de l'état de la morphologie des cours d'eau** largement modifiée,
- Des actions d'**optimisation du fonctionnement hydraulique** sur la Vingeanne.



Prairie humide de fauche

A. Ardouin - CENB

Actions déjà mises en œuvre sur le territoire

Afin de compléter les données de l'état des lieux, trois études complémentaires ont été réalisées en 2012 et 2013.

Un diagnostic de l'état écologique de la Vingeanne

Ce rapport est un état des lieux de la qualité écologique et chimique des eaux superficielles de la Vingeanne à partir de 15 points de mesures physico-chimiques et d'analyses des peuplements d'insectes aquatiques et d'algues.

Un diagnostic piscicole de la Vingeanne et de ses affluents en Haute - Marne et en Côte - d'Or

Cette étude permet d'améliorer et actualiser les connaissances sur les peuplements piscicoles de la Vingeanne, de et de ses affluents, de recenser les zones de reproduction des espèces repères truite-fario et brochet sur les contextes salmonicoles et cyprinicoles du réseau hydrographique.

Une étude du fonctionnement hydromorphologique et hydraulique

Elle a pour objectif de décrire et d'étudier le fonctionnement physique des bassins versants, d'identifier les principales causes de dysfonctionnements hydromorphologiques des cours d'eau pour au final, établir un programme d'actions en vue d'une gestion équilibrée des cours d'eau et de leurs bassins versants.

Ces études étant maintenant terminées, un comité de rivière sera amené à se réunir très prochainement pour identifier précisément les actions à mettre en œuvre dans les prochaines années afin d'améliorer l'état et le fonctionnement des cours d'eau et des espèces qui y vivent.



Laiche aigüe

A. Ardouin - CENB

Les démarches à mettre en place pour préserver vos milieux humides

• Suis-je concerné(e) par un milieu humide ? Si oui, dans quel état est-il ?

Il faut contacter le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne qui pourra vous informer sur la présence ou non d'un milieu humide sur votre parcelle. Elle peut être une mare, une zone tourbeuse, un suintement dans une prairie, etc. Il pourra vous dire s'il est en bonne santé ou non et son degré de patrimonialité.



O. Girard - CENB

Reine des prés

• Est-ce que mes projets sur ma parcelle sont compatibles avec le milieu humide présent ? À quoi dois-je faire attention ?

Les interventions (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai) sur les milieux humides sont généralement soumises à une procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'eau (autorisation ou déclaration). Il convient de prendre contact avec la Direction Départementale des Territoires qui indiquera la procédure réglementaire à accomplir avant les travaux, ainsi que les contraintes applicables.

• J'ai envie d'aller plus loin, comment valoriser mon milieu humide ?

Nous vous conseillons de contacter le responsable du Contrat de rivière Vingeanne qui pourra vous guider dans ces démarches. Il verra dans un premier temps le type de milieu humide qui vous concerne et son degré de patrimonialité (milieu humide avec des espèces rares par exemple). En fonction de l'ampleur du projet (de simples travaux d'entretien d'une mare à la reconnexion d'un bras mort par exemple), il vous guidera et/ou vous mettra en relation avec les services concernés (financeurs, syndicats de rivière, etc.).

Contacts :

Pierre GOHARD
Coordinateur du contrat de bassin
Établissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs
4 allée Jean Moulin
21120 Is-sur-Tille
Tél : 03 80 75 17 19 • pierre.gohard@eptb-saone-doubs.fr
www.eptb-saone-doubs.fr/vingeanne

Direction départementale des Territoires de Côte-d'Or
Bureau police de l'eau / Bureau nature et sites
57 rue de Mulhouse - BP 53317
21033 DIJON Cedex
Tél : 03 80 29 44 44
http://www.cote-dor.gouv.fr

Cécile DIAZ
Animatrice de la Cellule régionale
d'appui technique Milieux humides
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Chemin du Moulin des Étangs
21600 Fenay
Tel : 03 80 79 25 99
www.cen-bourgogne.fr

Document réalisé par :



En collaboration avec :



Avec le soutien financier de :



Anax napolitain

G. Doucet - CENB



Cumin des prés

A. Ardouin - CENB

Photos de couverture - A. Ardouin & C. Foutel - CENB :
Prairie du bassin versant de la Vingeanne / Crapaud commun / Inule des fleuves
Décembre 2014 - Imprimé à 1000 exemplaires
Impression : ADN Imprimeur

LES MILIEUX HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE LA VINGEANNE



MILIEUX HUMIDES = MILIEUX UTILES

Des espaces de transition entre la terre et l'eau

Les milieux humides possèdent de précieuses qualités permettant de rendre de nombreux services :

- Des services de régulation : véritables «éponges», les milieux humides absorbent l'eau en période de crues et la relarguent progressivement en été. Filtres naturels, ils participent à l'amélioration de la qualité de l'eau grâce à leur pouvoir épurateur qui permet une économie de traitement de l'eau potable estimée à 2 000 euros par hectare, par habitant et par an.
- Des services de production : ils assurent 25 % de l'alimentation mondiale à travers les activités de pêche, de chasse et d'agriculture.
- Des services pour la biodiversité : les milieux humides d'eau douce contiennent plus de 40 % des espèces de la planète (Ramsar, 2001).
- Des services liés aux loisirs : chasse, pêche, tourisme, dimension paysagère, etc.

Des milieux utiles mais en danger

• Depuis le début du XX^e siècle, 67 % de leur surface mondiale ont disparu sous l'effet de trois facteurs conjugués : l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptés et la pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport.

• Depuis 2000, la tendance est toujours négative, avec plus de 35 % des milieux humides qui ne cessent de se dégrader. Ils subissent une diminution de leur surface et/ou une détérioration de leur état de santé.

• En 2011, la superficie des milieux humides connus en France est estimée à 3 millions d'hectares, soit moins de 5 % du territoire.

Connaître ses milieux humides, une nécessité

Comprendre la notion de milieu humide

Les milieux humides dont il est question dans ce document sont définis grâce à un protocole précis d'inventaire et de description. Après une recherche bibliographique couplée à une analyse de photographies aériennes, des prospections de terrain sont réalisées.

Elles permettent ainsi de confirmer ou d'infirmer le premier travail de localisation théorique puis d'individualiser deux types de milieux humides :

- Les Milieux Humides Effectifs (MHE), caractérisés par des espèces végétales particulières et/ou des conditions hydrologiques et/ou pédologiques qui permettent d'affirmer que ce sont bien des milieux humides ;
- Les Milieux Humides Potentiels (MHP), dont les caractéristiques végétales, hydrologiques ou pédologiques ne sont pas aussi franches mais tendent cependant à faire penser que ce sont des milieux humides. Des études complémentaires plus approfondies permettraient de les classer ou non en MHE.

L'objectif de ces inventaires n'est pas tant la délimitation précise des milieux humides que leur description et la définition de leur état de santé à des fins de préservation de la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité.

Ce que notre travail vous apporte

Le travail réalisé a valeur de porter à connaissance et permet d'attirer l'attention des porteurs de projet sur la nécessité d'une éventuelle procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'eau (autorisation ou déclaration). Il devrait pouvoir conduire à :

- la mise en place d'outils de maîtrise foncière sur les Milieux Humides Effectifs adéquats ;
- la restauration et l'entretien des Milieux Humides Effectifs sur les territoires prioritaires ;
- la mise en valeur de ce patrimoine, par la réalisation d'expositions ou d'animations grand public par exemple ;
- une meilleure prise en compte des milieux humides dans les documents d'urbanisme : intégration dans les Plans Locaux d'Urbanisme pour une interdiction de construction sur ces milieux sensibles par exemple.

700 Km² Superficie totale du bassin versant

dont 285 Km² en Bourgogne

32 communes
exclusivement en Côte-d'Or

2 069 ha des Milieux Humides Effectifs

204 ha de Milieux Humides Potentiels

soit près de 8 % du territoire du bassin versant en Côte-d'Or

Près de 40 mares Environ 125 milieux humides

Longue de 93,3 km, la Vingeanne prend sa source en Haute-Marne dans la reculée du Cul-du-Cerf. Après une incursion en Haute-Saône, elle atteint le département de la Côte-d'Or où elle rejoint la Saône au niveau de Talmay et Heuilley-sur-Saône. L'étroite vallée de la Vingeanne, située entre les plateaux céréaliers de Langres et du Haut-Saônois, est extrêmement rurale et l'activité agricole y est principalement orientée vers l'élevage. Elle est également occupée par le Canal entre Champagne et Bourgogne, qui relie la Marne à la Saône.

LES MILIEUX HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE LA VINGEANNE

La quasi-totalité des milieux humides inventoriés sur le bassin versant côte-d'orien est liée à une activité agricole ou sylvicole ce qui montre l'importance de ces activités socio-économiques dans le maintien des milieux humides.

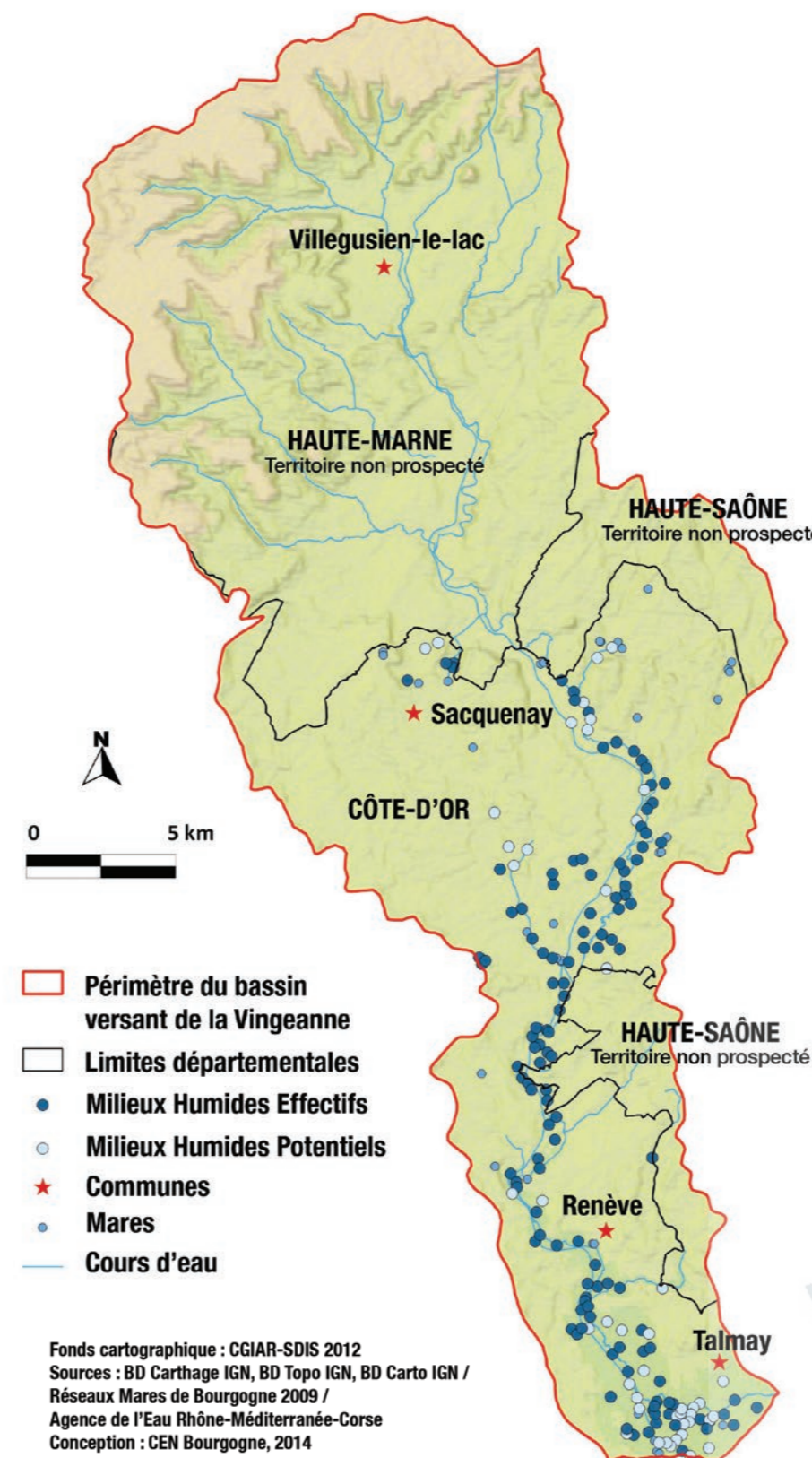
Dans sa partie médiane,

le cours de la Vingeanne est marqué par de nombreux méandres formés au sein de vastes prairies de fauche, de pâtures légèrement inondables et de boisements alluviaux.

La végétation de ces prairies est dominée par bon nombre de graminées comme les chiendents, les bromes, le **Vulpin en outre** ou encore le plus rare **Vulpin en outre**. Dans les secteurs les plus humides, les laïches, le **Silène fleur de coucou**, l'**Achillée sternutatoire** ou le **Cumin des prés** sont monnaie courante.



Les boisements humides sont constitués généralement de **frênes**, d'**aulnes**, de **saules** et de **Chênes pédonculés**. Le sous-bois est parfois riche de grandes herbes comme la **Reine des prés** ou l'**Eupatoire chanvrine** voire de laïches sur les sols les plus humides.



Dans sa partie aval,

la Vingeanne coule dans une vallée plus large et peu marquée sur le plan topographique. En termes de végétation, les prairies de la partie aval sont assez proches de celles rencontrées plus en amont à l'exception de la présence de deux espèces végétales rares en Bourgogne et souvent cantonnées aux dépressions, chenaux et fossés des grandes vallées alluviales. Ce sont les rarissimes **Inule des fleuves** et **Oenanthe fistuleuse**.



Dans cette partie aval, les prairies sont sous la menace de la céréaliculture plus importante que dans la partie médiane et du maraîchage qui commence à s'étendre.

sur l'ensemble du bassin,

quelques étangs, à vocation piscicole ou de loisirs, parsèment aussi le paysage et sont particulièrement propices à l'accueil des **libellules et demoiselles**. Outre les espèces communes, il est possible d'y observer des espèces plus rare en Bourgogne comme l'**Anax napolitain** et l'**Anax porte selle**, espèce migratrice du pourtour méditerranéen qui aurait tendance à remonter plus fréquemment vers le nord.



Les mares, fossés et dépressions du bassin versant sont favorables au développement des amphibiens parmi lesquels le **Crapaud commun** mais aussi le plus rare **Triton crêté**.